

DÉCISION DG n°2015-316 du

29 OCT. 2015

portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « RTU Nifédipine dans le traitement de la menace d'accouchement prématuré » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision n°2015-274 du 24 septembre 2015 portant création d'un Comité spécialisé temporaire « RTU Nifédipine dans le traitement de la menace d'accouchement prématuré » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité spécialisé temporaire « RTU Nifédipine dans le traitement de la menace d'accouchement prématuré » jusqu'au 23/09/2016 :

Mme GAUTIER (Sophie)
M. LUTON (Dominique)
Mme POLARD (Elisabeth)
Mme THUILLIER (Claire)
M. TRINH-DUC (Albert)

Article 2 : La Directrice par intérim des médicaments en cardiologie, endocrinologie, gynécologie et urologie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

29 OCT. 2015

Dominique MARTIN

Directeur général